ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Au Nigéria

Dans la matinée du 30 juin 1969, le Gouvernement du Nigéria a fait savoir officiellement qu'il mettait fin au rôle de coordinateur que le Comité international de la Croix-Rouge avait assuré depuis le mois de juillet 1968 pour l'action de secours dans les territoires contrôlés par le Nigéria. Cette décision s'accompagnait des mesures suivantes:

la Commission nationale de réhabilitation (Nigerian Rehabilitation Commission) assurera désormais la coordination, aidée de la Croix-Rouge du Nigéria;

les secours en direction du Biafra devront être soumis au contrôle des autorités fédérales;

ne seront habilitées à œuvrer pour l'action de secours que les personnes ou organisations qui se conformeront aux prescriptions du Gouvernement fédéral;

Le jour même, dans la capitale nigériane, avait lieu une réunion groupant les membres du Gouvernement fédéral nigérian, les représentants du CICR et les délégués des agences bénévoles. A l'issue de cette rencontre, la plupart des organisations humanitaires manifestèrent leur intention de poursuivre leur action dans le cadre de la nouvelle politique du Gouvernement fédéral nigérian. Il était en outre notifié que les personnes et organisations à l'œuvre continueraient leur travail durant toute la durée des tractations nécessaires pour la passation des pouvoirs du CICR à la Commission de réhabilitation. Enfin, l'aéroport de Lagos était à disposition pour des vols de jour vers le Biafra.

Les 5 et 6 juillet, des conversations eurent lieu à Londres, entre le vice-président du CICR, M. Jacques Freymond, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement fédéral du Nigéria, M. O. Arikpo, et M. G. Foley, sous-secrétaire d'Etat britannique. Ces entretiens n'eurent qu'un caractère exploratoire.

Le 9 juillet, M. Marcel A. Naville, président du CICR, quittait Genève pour Lagos, où il était attendu le lendemain. Il était accompagné

de M. E. Bignami, assistant spécial de la présidence pour les affaires du Nigéria, ainsi que de M. G. Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, du Dr M. Rubli, délégué chargé des questions médicales, et de M. B. Frey, du bureau des opérations de secours à Genève. Ajoutons que l'avion emportait un lot important de médicaments destinés aux régions contrôlées par les autorités fédérales.

Des entretiens eurent lieu les 10, 11 et 12 juillet, entre M. Naville et les membres du Gouvernement. Le 12 juillet, le président du CICR était reçu par le général Gowon. Le 13 juillet, M. Naville et M. A. Enahoro, commissaire fédéral nigérian à l'Information, signèrent un communiqué de presse conjoint, lequel précisa ce qui suit:

> Les deux parties collaboreront au transfert de la fonction de coordinateur jusqu'alors confiée par le Gouvernement militaire fédéral au CICR pour l'action de secours en territoire fédéral nigérian, à la Commission nationale de réhabilitation.
>
> Le CICR pourra poursuivre ses activités traditionnelles en maintenant à cet effet sa collaboration avec la Croix-Rouge du Nigéria.
>
> La date de transfert n'interviendra qu'à la suite d'entretiens entre les experts du CICR, de la Commission de réhabilitation et de la Croix-Rouge du Nigéria.
>
> En ce qui concerne l'acheminement des secours vers la zone sécessionniste, le CICR est prêt à examiner les propositions du Gouvernement fédéral nigérian; il s'engage à ne pas pénétrer dans l'espace aérien fédéral sans l'autorisation du Gouvernement.
>
> Le Gouvernement nigérian s'engage à garantir la sécurité du personnel œuvrant en territoire fédéral ainsi que celle des avions «humanitaires» empruntant des corridors aériens préalablement désignés.
>
> A la requête expresse du président du CICR, le Gouvernement fédéral nigérian autorise un vol de liaison vers la zone sécessionniste en vue d'apporter des médicaments et d'assurer la relève de collaborateurs parvenus à la fin de leur contrat.

Après une visite à Enugu, où se trouve le quartier général opérationnel du secteur nord de l'action de secours en territoire fédéral, le président Naville est rentré à Genève, le 15 juillet. A cette date, les négociations proprement dites étaient momentanément suspendues à Lagos en attendant que tous les rapports techniques — touchant des secteurs aussi divers que ceux de la logistique, du personnel, du financement, du matériel — aient été préparés afin de servir de base concrète aux modalités de transfert de l'action du CICR à la Commission de réhabilitation nigériane.

*

(Photos Robin Farquharson-Lagos)

A Lagos, des secours de la Croix-Rouge sont stockés dans des entrepôts gonflables et...

NIGÉRIA

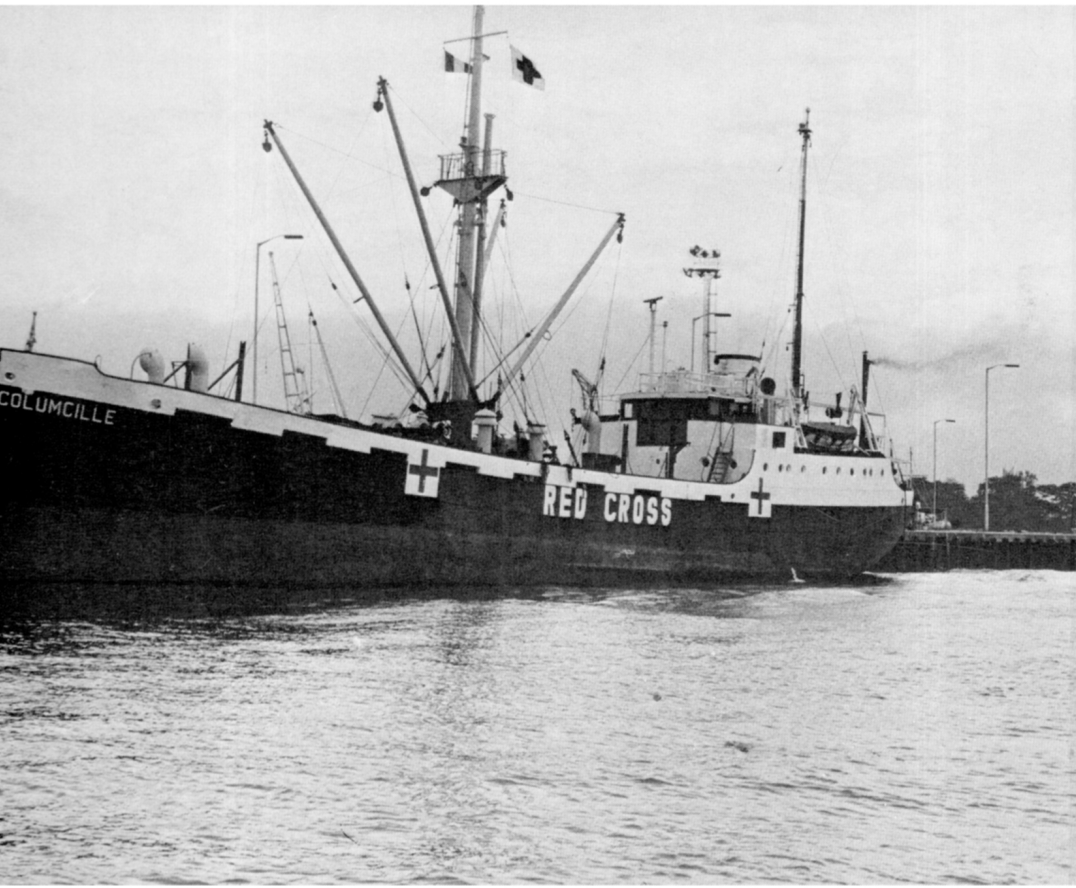

... un des bateaux affrétés par le CICR partira pour Calabar, d'où ces secours seront distribués aux victimes de la guerre.

Quant à l'action de secours elle-même, évoquée ici à fin juillet, les autorités fédérales l'ayant autorisé à effectuer une opération aérienne d'urgence, de nuit, le CICR compte acheminer une trentaine de tonnes de médicaments vers les territoires sécessionnistes (Biafra), où la situation s'aggrave continuellement. D'autre part, les négociations ont lieu en vue de pouvoir transporter, de jour, des secours et d'ouvrir également, pour l'acheminement de ceux-ci, un corridor fluvial. Au 20 juillet, des distributions de vivres et médicaments à la population biafraise se poursuivent, mais à un rythme extrêmement réduit, et ce sont les enfants qui souffrent le plus de ce dramatique état de choses.

Du côté fédéral, les distributions de secours continuent, grâce aux larges stocks de vivres et de médicaments qui ont été maintenus, en territoire fédéral, par le CICR [1]. L'assistance apportée durant le mois de juillet peut être évaluée à 2000 tonnes environ. [2]

Au Moyen-Orient

Réunions de familles. — Sous les auspices du CICR, une opération de réunions de familles a eu lieu le 18 juin 1969 à El Kantara. 67 Egyptiens — dont 6 détenus dans les prisons de Gaza et Ramleh — ont ainsi pu rentrer en République Arabe Unie; 147 Palestiniens, dont sept médecins, ont également été rapatriés en territoire occupé.

Visites de prisons. — Les délégués du CICR ont visité 9 prisons en Israël (Kfar, Yona, Ashkelon, Ramleh), 6 prisons en Cisjordanie (Jenin, Naplouse, Tulkarem, Ramallah, Jericho et Hébron), enfin, la prison de Gaza. Au cours de ces visites, durant les mois de mai et juin, les délégués ont rencontré 2144 détenus civils arabes.

Des propositions ont été présentées pour obtenir l'amélioration du sort des détenus; elles ont été étudiées avec attention par le Commissaire général des prisons, et certaines d'entre elles ont pu être suivies d'effets immédiats.

Les autorités israéliennes ont autorisé le CICR à organiser des transports gratuits par autobus, pour des familles se trouvant dans l'impossibilité de rendre visite à l'un de leurs membres détenus, faute de

[1] Il faut rectifier comme suit le chiffre cité dans le dernier paragraphe de l'article « Au secours des victimes du conflit du Nigéria », paru dans notre précédente livraison: On doit lire 25 mille tonnes de vivres et non 25 tonnes.

[2] *Hors-texte.* — A Lagos, des secours de la Croix-Rouge sont stockés dans des entrepôts gonflables et un des bateaux affrétés par le CICR partira pour Calabar, d'où ces secours seront distribués aux victimes de la guerre.

moyens matériels. D'autre part, des colis standard seront distribués par l'intermédiaire du CICR à tous les prisonniers qui ne peuvent en recevoir de leurs familles.

Les délégués du CICR ont effectué une série de visites de prisonniers dans les territoires occupés de Gaza-Sinaï et de Cisjordanie. Comme toutes les visites de ce genre, seules les conditions de la détention ont fait l'objet d'un examen.

Rapatriement de corps de soldats. — En date du 10 juillet 1969, les autorités israéliennes ont rapatrié vers la République Arabe Unie, par l'entremise des délégations du CICR de Gaza et du Caire, les corps de neuf soldats égyptiens qui avaient été tués au cours d'un combat sur la rive orientale du canal de Suez.

D'autre part, le 15 juillet 1969, les autorités de la R.A.U. ont rapatrié, par l'entremise du CICR, le corps d'un soldat israélien qui avait été gravement blessé lors de sa capture sur la rive orientale du canal, dans la nuit du 1er au 2 juillet, et qui est décédé en dépit des soins médicaux qui lui furent prodigués.

Une trêve de la Croix-Rouge — Au cours d'une trêve de quelques heures, les représentants du Comité international en République Arabe Unie, d'une part, et en Israël, d'autre part, ont organisé et contrôlé un échange de prisonniers de guerre et de civils dans la zone d'El Kantara sur le canal de Suez, le 28 juillet.

Il s'agissait de prisonniers égyptiens et israéliens capturés au cours d'opérations récentes et, simultanément, d'une opération de réunion de familles, la 34e, portant sur 177 personnes. Quant aux civils, 130 Palestiniens provenant d'Egypte ont rejoint leurs familles dans la zone de Gaza et 47 Egyptiens, en provenance d'El Arish, en ont fait de même dans la direction de la vallée du Nil. Il s'agissait, dans les deux cas, de civils libres dont les familles avaient été séparées au cours des événements de juin 1967.

Au Vietnam

Visites des lieux de détention. — Les délégués du CICR ont visité, pendant le mois de juin 1969, un camp de prisonniers de guerre, un centre de triage, deux centres d'interrogatoire, cinq centres de rééducation et deux hôpitaux militaires.

Chacune de ces visites a fait l'objet d'un rapport, lequel a été remis aux autorités détentrices, selon l'usage.

En Malaisie

M. A. Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, s'est rendu en Malaisie en raison des émeutes qui ont éclaté en mai dans ce pays. La Croix-Rouge de Malaisie a développé une activité exemplaire pour faire face aux problèmes d'assistance qu'ont posés l'évacuation des blessés, l'afflux de milliers de personnes déplacées, et l'organisation d'un service de recherches de disparus.

Un système de cartes de correspondance, inspiré de la formule des messages civils, a été préparé à l'intention des personnes appréhendées en raison de ces événements, et qui n'avaient pas encore pu donner de leurs nouvelles à leurs familles.

Au Nord-Yémen

L'équipe médicale du CICR repliée à Najran depuis le début de l'année, en raison de l'évolution de la situation dans cette région, continue à dispenser ses soins à la population yéménite. Cette équipe, d'abord composée d'un médecin et de trois infirmiers, est réduite maintenant à deux infirmiers qui, en l'état actuel des choses, suffisent à traiter en moyenne de 100 à 120 cas qui se présentent quotidiennement à la polyclinique du CICR.

En République arabe du Yémen

L'action de secours engagée à Sanaa en faveur de certaines catégories d'enfants, de femmes et de malades depuis le mois de novembre 1968, a été poursuivie et développée. A l'heure actuelle, 4000 personnes environ bénéficient de distributions régulières de lait et fromage et cette assistance sera poursuivie dans les mois à venir.

La distribution de ces secours est contrôlée régulièrement par le délégué du CICR qui s'est rendu, du 25 juin au 7 juillet, à Sanaa, puis à Hodeidah afin d'y réceptionner un don important de la Croix-Rouge roumaine destiné aux hôpitaux de Sanaa, en organiser le transport jusqu'à la capitale et en assurer la remise aux bénéficiaires.

En Arabie du Sud

Action médicale. — L'équipe chirurgicale du CICR, composée de deux chirurgiens et d'un anesthésiste hautement qualifiés, continue à assurer pratiquement seule, à l'hôpital Al Gambouriah, les soins opéra-

toires à la population civile de la région. Cette équipe, mise à disposition du CICR par la Croix-Rouge bulgare, poursuivra, jusqu'à fin octobre, l'intense activité qu'elle exerce à Aden, depuis le mois d'avril 1969. Elle sera renforcée pendant deux mois par un neuro-chirurgien, le professeur Francesco Castellano, médecin-chef des hôpitaux réunis de Naples, qui a bien voulu offrir bénévolement ses services au CICR pour accomplir une mission humanitaire durant le temps de ses vacances.

Assistance aux détenus. — A la suite des dernières visites faites par les représentants du CICR aux personnes détenues à Aden en raison de la situation politique, la délégation du CICR à Aden a fourni à ces détenus les secours de première urgence qui leur étaient nécessaires, tels que matelas, couvertures, linge de corps et savon. De plus, ayant constaté le dénuement de leur famille, une action de secours a également été engagée en leur faveur, depuis le début du mois de juin. Cette action consiste principalement en distributions de lait et vitamines aux enfants en bas âge, de riz, graisse végétale, sucre et thé aux femmes et aux vieillards.

Assistance à la population civile. — Le CICR a fait parvenir 40 tonnes de lait en poudre à Aden. Ces secours étaient destinés à secourir certaines catégories de la population qui, incapables de subvenir à leurs besoins,se trouvent dans un état de sous-alimentation alarmant. Cette action, contrôlée et dirigée par la délégation du CICR, s'effectue, depuis le mois de juin, en étroite collaboration avec le Croissant-Rouge local qui en assure l'exécution dans d'excellentes conditions. A l'heure actuelle, trois centres de distribution ont été installés à Aden, où plus de 5000 personnes ont déjà bénéficié de cette assistance qui sera maintenue et développée dans les mois à venir.

Invalides de guerre. — Le sort des nombreux invalides de guerre continue à retenir l'attention du CICR qui a été, à nouveau, saisi d'une demande pressante d'assistance en leur faveur. Le CICR recherche actuellement les concours extérieurs qui lui permettraient de secourir, dans toute la mesure du possible, ces malheureuses victimes. En attendant la mise sur pied éventuelle de cette action humanitaire, le CICR a fourni un second lot de 20 voiturettes pour invalides, vivement appréciées par les bénéficiaires qui peuvent ainsi quitter l'hôpital où ils étaient immobilisés.

A l'hôpital de Mukallah. — L'équipe chirurgicale du CICR installée à l'hôpital de Mukallah, capitale de l'Hadramaout, du 15 avril au 20 juin, a pris en charge le service de chirurgie générale. Bien que d'une capacité de 140 lits seulement, cet hôpital a une importance considérable, car il

est le seul centre de soins hospitaliers, non seulement pour Mukallah, mais également pour une grande partie des régions de l'Est, de sorte qu'une population d'environ 400 000 âmes en dépend. Cette équipe, formée du professeur W. Hess, chirurgien, et de Mlle G. Péclat, anesthésiste, tous deux de nationalité suisse, a, dès son arrivée sur place, remis en état la salle d'opération, créé une salle de réveil, installé une polyclinique et une salle des malades.

Durant cette période, l'équipe du CICR a pratiqué 180 opérations avec 90 anesthésies générales, donné 1298 consultations et traité 73 urgences, dans des conditions souvent difficiles. Interrompue par une pénurie de gaz anesthésiant, l'activité a pu être reprise dès le 27 juin. Le contrat du professeur Hess étant venu entre-temps à échéance, c'est le Dr T. Gerber, chirurgien, qui a maintenant remplacé le professeur Hess, assisté par l'anesthésiste, Mlle Péclat, restée sur place.

En Suisse

Le 9 juillet, Mme Marguerite Gautier-van Berchem, membre du CICR, et M. François Payot, délégué du CICR, se sont rendus dans une prison du canton de Zurich (Suisse), afin de visiter les trois Palestiniens, auteurs de l'attentat du 18 février 1969 contre un avion de la Compagnie aérienne israélienne El Al à l'aéroport de Kloten (Zurich). Les représentants du CICR ont pu s'entretenir librement, sans témoin, avec les détenus, prendre note de leurs requêtes et s'informer d'une manière approfondie de leurs conditions d'existence. Selon l'usage, un rapport sera remis aux autorités détentrices. Rappelons qu'une première visite avait eu lieu le 13 mai 1969.

De telles visites ont toujours un caractère strictement humanitaire, se limitant à l'examen du régime de la détention, à l'exclusion des motifs de celle-ci.

En Pologne

Le Dr J.-F. de Rougemont, membre du CICR, M. J.-P. Maunoir, sous-directeur, et Mlle L. Simonius, se sont rendus, du 5 au 15 juin 1969, en Pologne. M. de Rougemont y a rencontré soixante-deux personnes victimes d'expériences pseudo-médicales, à Cracovie et Varsovie. Ces nouveaux cas seront soumis en octobre 1969 à la Commission neutre, présidée par le juge Lenoir.

En Amérique latine

La *Revue internationale* poursuit ici la publication des informations qu'elle avait données, dans sa livraison de juin dernier, sur le voyage de M. Serge Nessi.

Le délégué général du CICR pour l'Amérique latine s'est rendu, durant les mois de juin et juillet 1969, au Pérou, au Vénézuéla, à la Barbade et au Honduras. Dans les deux premiers pays, il a obtenu des autorités compétentes l'autorisation de se rendre dans tous les lieux de détention où se trouvent des prisonniers incarcérés pour des motifs ou des délits d'ordre politique.

Au Pérou, il a visité près de soixante détenus, incarcérés soit dans les prisons de « El Sexto » et de « Lurigancho » à Lima, soit dans la prison de « El Frontón », située sur une petite île au large de Lima, soit encore dans les prisons départementales des villes de Huancayo et de Cuzco, à l'intérieur du pays. Ces visites ont revêtu, selon l'usage, un caractère strictement humanitaire. Elles se sont limitées à l'examen des conditions de détention, à l'exclusion des motifs de celle-ci, et leur but était d'obtenir une amélioration des conditions de détention partout où elle apparaissait nécessaire.

A Lima, M. Nessi a participé à une séance du Comité central de la Croix-Rouge péruvienne et il a vu ensuite, d'une manière approfondie, les installations de la Société nationale. A la demande du Président de cette dernière, il a donné une conférence de presse, au cours de laquelle il a parlé des activités actuelles du CICR dans le monde, puis il a présenté deux exposés, l'un destiné aux hauts fonctionnaires du Ministère péruvien des Affaires étrangères, et l'autre aux officiers de l'Ecole supérieure de guerre.

Au Venezuela, M. Nessi a visité successivement, du 16 au 18 juin, la « Cárcel Modelo » de Caracas, le « Cuartel San-Carlos » et la prison des femmes « Los Teques », au sud de Caracas. A cette occasion, il a pu s'entretenir, sans témoin, avec plus de cent détenus [1]. Chaque visite a fait l'objet d'un rapport qui sera transmis par le CICR aux autorités gouvernementales compétentes.

[1] *Hors-texte.* - Le délégué du CICR visite des détenus dans une prison du Venezuela.

VENEZUELA

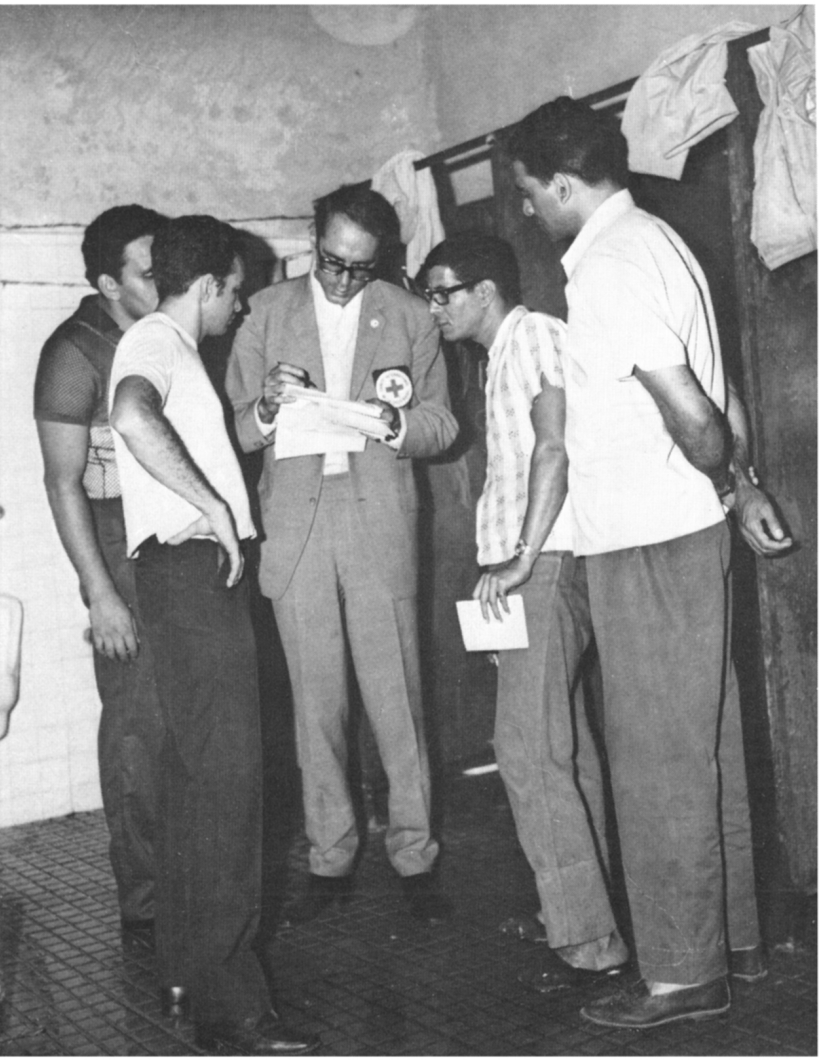

Le délégué du CICR visite des détenus dans une prison du Venezuela.

A GENÈVE

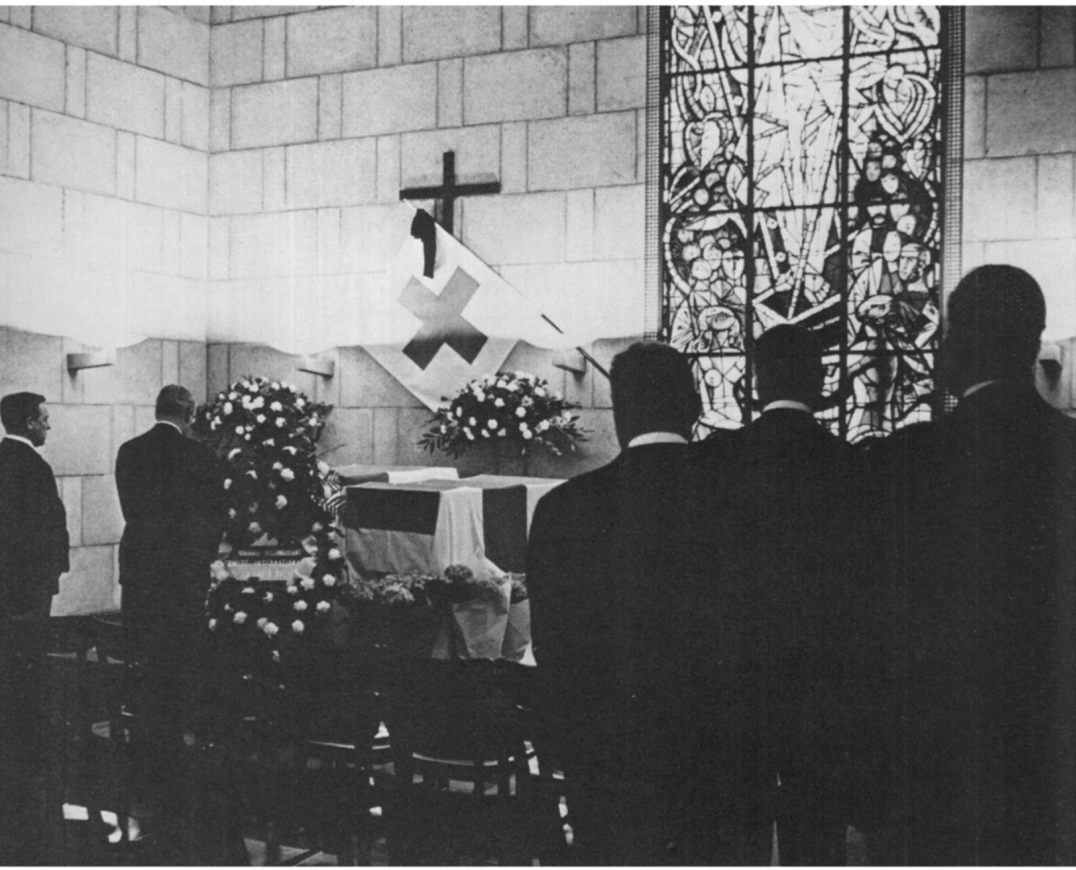

(Photo Jean Zbinden, Genève)

Cérémonie d'hommage aux membres de l'équipage de l'avion de la Croix-Rouge abattu au Nigéria.

Lors de son séjour à Caracas, le délégué du CICR obtint une entrevue avec le Président de la République, S.E. M. Rafael Caldera, qui montra un vif intérêt pour les activités du CICR.

A fin juin, il se rendit à la Barbade où il rencontra les dirigeants de la Croix-Rouge locale, branche de la Croix-Rouge britannique, qui le mirent au courant des activités en cours.

Enfin, par suite de la tension entre le Salvador et le Honduras, le délégué du CICR se rendit à San Pedro Sula et à Tegucigalpa, du 29 juin au 2 juillet, afin de se rendre compte sur place de la situation. A Tegucigalpa, il assista à une séance extraordinaire du Comité central de la Croix-Rouge du Honduras, durant laquelle diverses décisions furent prises pour venir en aide aux victimes des événements. Un accord, parrainé par la Croix-Rouge du Nicaragua, était déjà intervenu entre les Sociétés nationales des deux pays. Il prévoyait la création d'un bureau d'informations au siège central de la Croix-Rouge du Honduras.

Cette escale supplémentaire, avant son retour à Genève, permit au représentant du CICR de reprendre un contact direct avec cette Croix-Rouge, mais aussi d'apprécier la rapide intervention de deux Sociétés nationales durant une période particulièrement difficile.